

Une fréquence très variable

Le recours à l'assurance – ce que l'on nomme déclaration de sinistre – varie beaucoup selon les victimations (tableau 1). Il excède la moitié pour les cambriolages et les vols de véhicules à moteur (à deux ou à 4 roues). Il se situe autour du tiers pour les autres atteintes aux véhicules (vols à la roulotte, dégradations). Il tombe en-dessous du quart pour les vols personnels en Île-de-France. Enfin il navigue entre le cinquième et le dixième si l'objet volé est un vélo ou pour les différentes sortes de violences franciliennes. Dans ce dernier cas, il est vrai, le recours à l'assurance doit se limiter pour l'essentiel aux agressions accompagnées de vol.

Tableau 1 : Déclarations de sinistre (%) par victimation, 1999-2020

	cambriolage résidence principale	vol de voiture	vol dans/sur voiture	dégradation de véhicule	vol 2R moteur	vol vélo	vol personnel	agression physique	autre agression
CVS 2005-06	55,6	52,7	38,9	32,9	53,3	16,1			
CVS 2006-07	50,4	57,4	37,8	31,9	60,0	10,2			
CVS 2007-08	50,0	50,2	34,9	28,4	62,5	11			
CVS 2008-09	52,8	51,9	34,7	32,3	51,7	17,1			
CVS 2009-10	57,5	54,0	38,4	29,5	56,5	10,2			
CVS 2010-11	53,1	59,7	37,4	31,1	55,1	12,9			
CVS 2011-12	58,0	56,3	35,7	31,6	49,4	13,6			
CVS 2012-13	58,4	55,9	34,7	28,2	55,7	7,7			
CVS 2013-14	50,3	53,0	32,4	27,8	41,1	13,4			
CVS 2014-15	47,1	57,7	35,4	29,2	46,2	16,0			
CVS 2015-16	51,4	57,9	34,3	29,5	51,3	12,0			
CVS 2016-17	51,2	61,1	38,2	29,5	57,5	11,3			
CVS 2017-18	47,3	58,2	34,9	30,0	58,0	12,0			
CVS 2019-20	52,4	66,8	44,0	35,7	55,7	14,2			
France 2005-2020	52,5	55,9	36,0	30,2	53,6	12,6			
ÎdeF 1999-2000	49,2	64,6	50,8	33,7	57,1	23,3	18,2	13,6	09,4
ÎdeF 2001-02	52,3	63,2	44,5	32,4	59,4	16,7	16,7	14,5	10,2
ÎdeF 2003-04	50,4	63,9	46,1	34,1	51,8	16,0	19,5	13,5	10,9
ÎdeF 2005-06	53,7	64,3	44,7	36,4	60,0	18,6	21,9	16,8	13,5
ÎdeF 2007-08	53,6	64,6	48,0	39,4	54,4	14,3	23,6	17,6	11,4
ÎdeF 2009-10	51,9	75,4	50,5	41,6	62,3	11,4	23,8	18,5	14,0
ÎdeF 2011-12	57,0	69,1	58,3	38,7	50,3	15,9	26,6	18,3	14,7
ÎdeF 2013-14	52,1	71,4	44,9	37,6	62,8	18,6	25,5	12,2	12,8
ÎdeF 2015-16	50,3	66,8	49,6	39,4	55,7	17,3	26,4	14,8	13,9
ÎdeF 2017-18	45,6	68,2	43,9	39,2	55,9	23,7	28,4	21,4	20,6
ÎdeF 2019-20	51,7	71,5	43,1	41,2	60,9	14,4	24,6	15,9	12,3
ÎdeF 1999-2020	51,6	67,2	48,1	37,3	57,0	17,6	23,1	16,1	13,1

Sources : INSEE, IPR

Champ : variable selon les enquêtes

Pour les cambriolages, les ordres de grandeur sont très comparables à l'échelle nationale¹ et en région parisienne, mais le recours à l'assurance est nettement plus fréquent en Île-de-France pour les atteintes aux voitures (vols de voitures, à la roulotte, plus faiblement dégradations).

Le recours à l'assurance ne montre pas de forts changements d'ordres de grandeur sur la période observée (tableau 1). On observera cependant la croissance lente mais continue des déclarations de sinistre pour vol personnel en Île-de-France ; elle peut suggérer que la soustraction de biens de forte valeur, comme l'informatique personnelle, occupe une part croissante de cette victimation.

¹ Plus précisément de la France métropolitaine.